

Compte rendu du Comité de Programmation Du lundi 04 juillet 2022

Collège public

Membres publics titulaires		Membres publics suppléants	
Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS	Présent	Monsieur Pierre LEROY	Présent
Monsieur Christian BLANC	Présent	Monsieur Mathieu GICQUEL	Excusé
Monsieur Eric PEYTHIEU	Présent	Monsieur Richard NUSSBAUM	Excusé
Monsieur Jean CONREAUX	Excusé	Madame Alice PRUD'HOMME	Présent
Monsieur Nicolas CRUNCHANT	Présent	Monsieur Guillaume DEJY	Excusé
Monsieur François PHILIP	Excusé	Monsieur Eric LIONS	Excusé
Monsieur Hervé BUISSON	Absent	Monsieur Nicolas BUSCA	Absent
Monsieur Antoine DIEUDONNE	Présent	Monsieur Vincent BONNARDEL	Excusé
Madame Myriam JAMAL	Absente	Monsieur Bernard ZANEBONI	Absent

Publics 6 / 9 voix délibérantes

Collège privé

Membres privés titulaires		Membres privés suppléants	
Monsieur Jacques DEMOULIN	Présent	Monsieur Jean-Pierre LAMIRAL	Excusé
Monsieur Joël PRUVOT	Excusé	Monsieur Luc MARCHELLO	Excusé
Madame Miren KERBRAT	Présente	Madame Muriel SANCHEZ	Présente
Monsieur Roland QUEINEC	Présent	Monsieur Michel ROUSSEAU	Excusé
Madame Aurélie FRILET	Présente	Monsieur Didier BRUNA-ROSSO	Excusé
Monsieur Xavier DUMOULIN	Présent	Monsieur Jonathan MOUNAL	Excusé
Monsieur Olivier ANTOYE	Excusé	Monsieur Paul FAUGERAS	Présent
Monsieur Samuel LAVERGNE	Excusé	Madame Dominique BAYARD	Excusée
Madame Claire ANDRES	Absente	Monsieur Eric RANDU	Excusé
Monsieur Claude DESCOMBES	Présent	Monsieur Nassire HADJOUT	Excusé

Privés 7 / 10 voix délibérantes

Participant à la réunion : Caroline MACLE, Marie COULET GAL Pays du Grand Briançonnais ; Daphné KHALIFA, Directrice du PETR ; Robert GENTILI, Chargé de projets territoires des Hautes-Alpes - Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux, Région SUD ; Lauranne KLIMERACK, consultante du bureau d'étude Inddigo.

Personne excusée : Agnès ROSSI, Conseillère régionale.

La règle du double quorum prévoyant que la moitié des 19 membres du comité de programmation ayant voix délibérante soit présente et que parmi ces membres présents, au moins la moitié soit des membres du collège privé, est ainsi vérifiée.

Nombre de partenaires publics et privés obligatoires pour obtenir le quorum : 10

Nombre de membres présents ayant voix délibérante : 13

Nombre de partenaires privés obligatoires pour obtenir le double quorum : 5

Nombre de partenaires privés présents ayant voix délibérante : 7

En date du 04 juillet 2022, le comité de programmation du GAL Pays du Grand Briançonnais s'est tenu en présentiel à l'Argentière – La Bessée et en visio-conférence. Monsieur Cyrille Drujon d'Astros Président du GAL Pays du Grand Briançonnais, ouvre la séance à 17h05.

La règle du double quorum est vérifiée. Sont présents à l'ouverture de la séance et ayant droit de vote, 6 membres du collège public et 7 membres du collège privé.

Ordre du jour :

1/ Projets pour sélection et programmation

- FA8 - Association Serre Lez'Arts : Création et animation d'un sentier d'art
- FA6 - Stefano Morino, Les Jardins du Pra Dory : 3A – Augmentation Autonomie Alimentaire

2/ Modification de la maquette financière

3/ Ouverture d'appels à projets

4/ Candidature LEADER 2023 – 2027 : Intervention du bureau d'étude

5/ Informations diverses – Date du prochain comité

1/ Projets pour sélection et programmation

Les 2 dossiers suivants ont reçu un avis favorable d'opportunité et ont été instruits ; ils ont reçu les notes suivantes selon les critères de sélection retenus par le comité. La note minimale à atteindre est de 20/40, obtenue pour chaque dossier.

	Note obtenue /40	Classement
Lot 51 : 2021-AAP1-8		
Association Serre Lez'Arts : Création et animation d'un sentier d'art	28	1
Lot 48 : 2021-AAP1-6		
Stefano Morino, Les Jardins du Pra Dory : 3A – Augmentation Autonomie Alimentaire	27	1

Le Président du GAL met au vote ces notes, le classement et la sélection des dossiers :

**Décision du comité de programmation : Vote Avis favorable à l'unanimité
pour sélectionner ces 2 dossiers**

Ci-après, les dépenses présentées par les porteurs des projets, celles retenues et les montants des aides publiques attribuées pour chaque dossier.

**Création et animation d'un sentier d'art
Association Serre Lez'Arts**

FICHE ACTION 8

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 29 novembre 2021. Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 28/40, il est classé au 1er rang, seul sur son lot. La participation financière de la Région a été votée le 24 juin 2022.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Communication	10 000,00 €	10 000,00 €
Prestations de services	83 299,00 €	83 299,00 €
Frais de déplacement	1 365,00 €	0,00 €
Frais de personnel	34 642,80 €	34 642,80 €
Coûts indirects	5 196,42 €	5 196,42 €
Coût total du projet	134 503,22 €	
Assiette éligible		133 138,22 €

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	80 %
Montant aide publique	106 510,57 €
Financier	Montant
Région SUD	42 604,23 €
FEADER	63 906,34 €
Autofinancement	27 992,65 €

Le Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	13 (dont 6 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	13
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	13

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 63 906,34 € de FEADER



**3A – Augmentation Autonomie Alimentaire
Stefano Morino, Les Jardins du Pra Dory**

FICHE ACTION 6

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 29 novembre 2021.
Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 27/40, il est classé au 1er rang, seul sur son lot.
La participation financière de la Région a été votée le 24 juin 2022.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Prestations de services	48 600 €	12 600 €
Equipement et matériel	21 432,89 €	17 389,72 €
Aménagement et travaux	16 222,94 €	16 222,94 €
Communication	498,68 €	498,68 €
Coût total du projet	86 754,51 €	
Assiette éligible		46 711,34 €

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	90 %
Montant aide publique	42 040,20 €
Financier	Montant
Région SUD	16 816,08 €
FEADER	25 224,12 €
Autofinancement	44 714,31 €

Le Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	13 (dont 6 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	13
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	13

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 25 224,12 € de FEADER



2/ Modification de la maquette financière

Un état financier par fiche action est présenté ainsi qu'une proposition de transferts de FEADER entre certaines fiches.

FA	FEADER restant	Transferts	FEADER restant	Dossiers à payer ou réalisation projets en cours
1 Logement	0 €		0 €	
2 Energie	227,19 €		227,19 €	<i>Un dossier soldé, reliquat 93,09 € Reste un dossier du SyME 05 à payer</i>
3 Mobilité	11 775,73 €	- 11 775,73 €	0 €	<i>Trois soldes à venir Un projet démarré cette année Pas de demande</i>
4 Compétences opportunités	30 925,01 €	- 30 925,01 €	0 €	<i>Un solde à venir</i>
5 Trans/ reprise entreprises	0 €		0 €	<i>Reste un dossier de la CA 05 à payer</i>
6 Aide entreprises	128 194,69 €	+ 42 700,74 €	170 895,43 €	<i>Un dossier à programmer en septembre de 40 216,51 € Trois en instruction estimé à 175 000 € Quatre projets à présenter en opportunité en septembre estimé à 150 000 €</i>
7 Consommer local	49 760,24 €	+ 28 000 €	77 760,24 €	<i>Deux soldes à venir - Un projet suite Terre à mon Assiette en émergence 78 300 €</i>
9 Coopération	59 626,25 €	- 28 000 €	31 626,25 €	<i>Un soutien préparatoire 3 600 € Un projet en émergence, si coopération impossible → tourisme endogène</i>
8 Tourisme endogène	56 513,47 €		56 513,47 €	<i>Six projets en cours ; Un projet Puy Saint André – Puy Saint Pierre en émergence</i>

Les modifications proposées sont acceptées. Un nouveau point sur la maquette sera réalisé aux prochains comités de fin d'année afin de réajuster la répartition des enveloppes selon les futurs besoins.

Il est précisé que l'enveloppe de la fiche action 3 réduite à zéro pourra être réabondée si nécessaire. Il y aura éventuellement quelques reliquats sur les fiches 2, 3, 4 et 5 avec les projets à solder pour la fin d'année.

Enfin, une information de l'autorité de gestion régionale a été donnée ce jour même sur une potentielle enveloppe supplémentaire de FEADER octroyable aux 12 GAL de la Région. Il s'agit de crédits non consommés sur d'autres mesures du FEADER. Il reste du temps pour sélectionner de nouveaux projets, les demandes d'aide ne manquent pas, provenant majoritairement des entreprises et de quelques associations. L'autorité de gestion donnera des précisions en septembre prochain.

Le Président du GAL soumet au vote les modifications de la maquette financière.

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable à l'unanimité pour apporter modifier la maquette financière



3/ Ouverture d'appels à projets

Au vu des fonds disponibles et des projets en émergence connus, il est proposé d'ouvrir les appels à projets des fiches actions 7 et 9, du 11 juillet au 10 novembre 2022 ; ils s'ajoutent à l'appel de la fiche action 8 ouvert depuis le 04 avril 2022.

Le plafond des dépenses éligibles est fixé à 150 000 €.

Il est discuté l'ouverture de l'appel de la fiche action 6. Dans la simulation du besoin en FEADER pour programmer les projets en cours d'instruction, il manquerait des fonds. Dans l'attente de paiements de dossiers, de futurs transferts et d'une éventuelle enveloppe supplémentaire, qui permettront de connaître les fonds mobilisables, il est décidé de retarder l'ouverture de cet appel à l'automne, voir janvier 2023.

Les appels à projets sont publiés sur le site internet du PETR GAL Pays du Grand Briançonnais.

4/ Candidature LEADER 2023 – 2027 : Intervention du bureau d'étude

Un point d'avancement sur la candidature est proposé, avec un particulier un retour sur la journée de concertation du 22 juin.

Pierre LEROY présente cette rencontre comme une belle réussite, dans un lieu idéal, bien organisé, où une cinquantaine de personnes, des jeunes, davantage de femmes, ont pu échanger, débattre.

Lauranne KLIMERACK du bureau d'étude Inddigo accompagnant le PETR, qualifie le territoire comme dynamique, que les échanges ont été très pertinents. Elle fait un point sur le calendrier et rapporte les quatre menés. La présentation est consultable sur le site du PETR, paysgrandbrianconnais.fr, rubrique LEADER, programme 2023 – 2027.

Robert GENTILI indique que le travail sur la candidature est bien entamé par tous les GALs avec le Pays Grand Briançonnais dans les premiers à réaliser des temps de concertation. Les grandes lignes des plans de la Région sont considérées. La Région apportera un soutien particulier aux projets sur la thématique de la transition.

Pierre LEROY demande si l'animation pourra toujours être soutenue car il ressort un important besoin de la prévoir dans les projets et de la soutenir. Robert GENTILI confirme que via LEADER les frais d'animation/frais salariaux seront éligibles.

Claude DESCOMBES constate une sous-représentation des besoins des artisans (pas un territoire d'industries). C'est en filagramme dans les différentes thématiques.

Paul FAUGERAS confirme le besoin d'un accompagnement, d'un suivi pour pérenniser les projets.

Miren KERBRAT souhaite participer à l'enrichissement de la candidature et demande comment participer.

Lauranne KLIMERACK répond qu'un second temps d'échange avec des acteurs volontaires pour travailler sur des pistes d'actions, sur la déclinaison des fiches actions sera organisé.

Elle ajoute à la présentation de garder en tête les lignes directrices de la Région (SRADDET).

Caroline MACLE précise que la stratégie et ses axes doivent être arrêtés pour septembre avec 4-5 sous thèmes qui seront les futures fiches actions. Le détail de ces dernières avec critères, objectifs, ... sera travaillé après 1^{er} retour de la région dans l'automne.

La journée du 22 juin avait pour recueillir de la « matière », concertation sur certains sujets mais il y en a d'autres thématiques ont toute leur importance et seront considérées – sont prévus un questionnaire à venir pour recueillir d'autres idées, des entretiens auprès de structures pour recueillir d'autres témoignages : entreprises, collectivités, associations, ADDET 05 et des membres du comité de programmation. Un comité peut être constitué pour suivre l'écriture de la candidature.

5/ Informations diverses – Dates des prochains comités

La date du prochain comité est fixée au lundi 12 septembre 2022 à 17h, en présentiel à Eyglers et en visio conférence.

Les prochaines dates proposées sont le lundi 21 novembre 2022 et le lundi 16 janvier 2023.

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, le comité de programmation est conclu à 18h30. Un compte rendu est édité.

Le 22 juillet 2022



Le Président du GAL

